

COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 11 septembre 2019

L'an 2019, le 11 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT, Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, COQUART Laure, GUDIN Michelle, Messieurs : HALM Charles, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, PETRE Yves, SAINT-JOST Alexandre

Absents ayant donné délégation :

- M. Alain MATHIEU à Mme Michelle GUDIN
- Mme Sophie KOWAL à M. Fabien SANSOIT

Absents : M. Pascal BERTIN, M. Daniel CHAPUT

Approbation du procès-verbal :

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

PERSONNELS

M. le Maire informe que l'évolution des diverses situations des personnels municipaux ont donné lieu à des modifications :

- **Agent technique :** l'agent technique qui assure l'accueil périscolaire assurera dorénavant en plus de cette mission, la surveillance des enfants qui mangent à la cantine.
- **Secrétaire de mairie :** Le contrat de l'agent qui remplaçait la secrétaire de mairie est arrivé à échéance fin août 2019. L'agent a été embauché comme stagiaire au vu de la situation administrative de l'agent titulaire. A l'issue d'une période de stagiarisation d'un an, l'agent sera titularisé.
- **Agent technique :** Un agent a été embauché pour une durée d'un mois (renouvelable) en remplacement de l'agent d'entretien en accident de travail

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite au redéploiement du personnel, il convient de définir les modalités d'exécution de l'entretien des locaux (mairie, école, club).

- l'entretien des écoles et de la bibliothèque sera assuré par l'ATSEM

- l'entretien du club et de la mairie seront effectués par l'entreprise BONNOT un contrat annuel sera passé pour un montant d'environ 6 500,00€
- Les vitres de l'ensemble des locaux seront nettoyées par l'entreprise BONNOT pour un montant de 753,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de confier l'entretien des écoles à l'ATSEM**
- **de passer un contrat avec l'entreprise BONNOT pour l'entretien de la Mairie et du Club**
- **de confier le nettoyage des vitres de ces locaux à l'entreprise BONNOT**

POINT SUR LES TRAVAUX

- Voirie :
 - Sur les voies classées d'intérêt communautaire les travaux d'investissement portant sur la route qui mène du Ravin de Lantilly à Gibon, puis de Gibon à la route de Doussas ont été effectués par l'entreprise MERLOT
 - Les travaux d'entretien ont été réalisés sur la route de la déchetterie
 - Des travaux visant à améliorer l'écoulement des eaux ont été effectués à Vellerot et à Viry (fossés, busages)
 - Une alarme a été installée à l'école primaire ainsi qu'à l'atelier

QUESTIONS DIVERSES

- Indemnité de conseil au receveur

Le conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour prendre une délibération afin d'attribuer une indemnité de conseil au receveur Mme PERRIN (du 1/01 au 31/03/2019) et à son successeur, M. CAVOY (du 1/04/ 2019 au 31/12/2019).

- Il est envisagé l'installation d'une alarme à la Mairie pour protéger l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'installation d'une alarme à la Mairie (603,12€ dont 107,28€ d'installation et 495€ d'abonnement annuel).

- Point sur la rentrée scolaire :

La rentrée s'est bien passée mais avec une baisse d'effectif (33 élèves dont 16 CM2, CM1, CE2, CE1 et 17 CP et maternelle)

- Broyage des Haies + accotements : Une consultation sera effectuée avec les mêmes critères que les années passées auprès de MM. GAUTHE, LOISY et TAUPIN.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour que la Commission des travaux décide, après consultation, d'attribuer le broyage des haies aux mieux disants

- Le lycée Alain Colas de Nevers nous a transmis un courrier pour demander l'attribution d'une subvention pour un projet de voyage pédagogique de ses élèves en terminal aux Etats Unis (des enfants de Cervon sont concernés)

Le Conseil Municipal, vu la délibération du ... qui prévoit l'attribution des subventions scolaires, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 35€ au Lycée Alain COLAS pour un voyage au Etats Unis

- Loyers non payés

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre une délibération d'admission en non-valeur des loyers impayés d'un locataire d'un logement de la commune

- Le journal «VENT DU MORVAN » souhaiterait consacrer un article sur la commune de Cervon dans son numéro de décembre (vie locale, population, activité économique, patrimoine, associations, personnalités) et propose à la Mairie d'acheter 300 revues pour distribuer aux habitants. M. le Maire contactera le Journal pour plus d'informations sur ce projet.
- M. BOUSSARD a transmis un courrier pour informer la commune des dangers pour la population des pesticides de synthèses, des ondes (antenne relais 5G) et des compteurs Linky.
- Mme Marie Agnès CORDILLOT signale que des habitants de Marcilly souhaiteraient que la fontaine soit ouverte pour arroser les fleurs et les jardins.
- L'association Castel présente « Parole de Femmes » au Château de Lantilly le 22 septembre 2019 de 10H à 19H.

Dates à venir :

- Commission des travaux : 28 septembre 2019 à 9H
- Conseil Municipal : 23 octobre 2019 à 20H

La séance est levée à 22H15